

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AOUT 2006
PROCES-VERBAL

Présents :

MM. Niset, , Noël, Poncelet, Jospin, Hubert, Bourgueil, Haulet, , Tamo, Dejace, Herpicum, Manset, Vancrayenest , Mercken. Emmanuelidis, Nagant et Simon Mme Prignon

Excusés :

MM. Martin, Elias, M. Steffen, Surain, Trepagne, Manset, De Groote et Marchant Mmes Henrotte et Elias

Secrétariat EWETA :

Sognia Angelozzi

APPROBATION DU PV DU CA DU 16 MAI 2006

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DOSSIERS EN COURS

1. REFLEXIONS SUR LE SECTEUR

Nous avons (ré)affirmer à la Ministre notre volonté de recommencer les négociations mais à la condition d'avancer en même temps sur tous les points repris dans notre document « réflexions sur le secteur » et non uniquement sur la question « quotas ». Néanmoins, sur ce dernier point, nous avons dû préciser notre position sur la distinction qu'il faut faire entre les heures prestables et les heures prestées.

A ce stade, nous attendons donc la reprise des négociations.

Propositions des membres du bureau pour la suite des négociations :

Tout en gardant notre réflexion globale, faire des démarches auprès des Ministres compétents pour des matières ciblées comme la formation par ex.

Organiser parallèlement un petit groupe de travail pour les démarches de reconnaissance pour formations, chèques formations....

2. INVESTISSEMENTS

Toujours rien d'officiel encore sur les intentions de la Ministre et de l'AWIPH pour un projet de modification de l'Arrêté du 5/9/78 relatif aux investissements en ETA.

Une des grandes idées des changements officieusement annoncés est de prévoir un système forfaitaire de subsidiation par ETA à l'image de ce qui se fait déjà pour les CFP.

Il s'agirait de prévoir une enveloppe forfaitaire des subsides par ETA avec une perspective de 3 ans par ex. Un budget global de +/- 4 millions (à confirmer) serait alors reparti entre les 58 ETA en fonction du nombre d'handicapés subsidiables.

Ce système aurait l'avantage de garantir un montant annuel à chaque ETA, de les responsabiliser et de leur permettre ainsi une meilleure planification de leurs projets d'investissements, et enfin de garantir le maintien d'un budget fixe au secteur.

Par rapport à la Loterie Nationale, la Ministre Vienne a accepté de faire modifier les règles de la Loterie Nationale pour y intégrer la prise en charge par la LN des prêts des ETA contractés à la SOWECSOM.

Par contre, sa réponse a été négative quant à la prise en charge, par l'AWIPH, des intérêts des prêts contractés à la SOWECSOM.

3. ACCORDS DU NON MARCHAND

- Harmonisation 2000-2005

La Ministre a décidé de nous octroyer une enveloppe de 268.000 euros pour l'harmonisation des barèmes du personnel d'encadrement.

Selon notre enquête, la dépense pour l'AWIPH serait de 285.916 € et de 616.053 € pour les employeurs.

Dans ces conditions, nous tenterons de voir avec les organisations syndicales quelles seront les marges possibles de négociation, la rencontre est prévue le 1er septembre.

- Accord NM 2007-2009

Pour les revendications syndicales à partir de 2007, leurs demandes (mais ce n'est pas encore très clair) portera sur:

- prime syndicale à 78 euros
- prime de fin d'année avec alignement sur la prime d'Etat (200 euros de forfait + 2, 50 % du salaire)
- mesures d'allègement de fin de carrière (prépensions,etc...) notamment via le FSEW.

Demain, le banc patronal est reçu au cabinet de la Ministre Vienne et aura plus de précisions sur l'état des négociations.

4. GROUPES DE TRAVAIL SECTORIEL :

- Stress

La brochure sur le stress élaborée par les partenaires sociaux se finalise. La campagne d'information et de sensibilisation contre le stress dans les ETA démarrera après la présentation officielle prévue le 24 octobre à l'AWIPH.

Projet financé par le Fifr.

- Délégation syndicale

La CCT relative au statut de la délégation syndicale prévoit une évaluation du fonctionnement de la DS dans les ETA.

L'EWETA s'est engagée à envoyer une note de rappel de la législation aux ETA qui ne sont pas en règle par rapport à cette CCT.

Le président rappelle que c'est le banc patronal qui a voulu que les délégués syndicaux soient pris sur les listes des élections sociales même si cela crée parfois la confusion de rôle, cela permet de ne pas augmenter de manière exagérée le nombre de représentants.

- Classification de fonctions

Les 6 ETA qui ont été visitées vont être recontactées pour pouvoir établir des fonctions étalons. Le test pourrait se faire dans le courant de septembre 06.

Projet financé par le Fifr.

- Alphabétisation

7 ETA se sont manifestées pour participer à ce projet pilote d'alphabétisation . Les modalités sont fixées dans une CCT. Reste à contacter les opérateurs de formations pour la mise en place de ces formations.

Projet financé par le Fifr.

- Vieillesse

Ce groupe est entrain d'évaluer le dispositif maintien afin de déterminer quelles seraient les améliorations à y apporter. L'idée est de voir aussi dans quelle mesure, on ne pourrait pas profiter de l'opportunité des 200 emplois offerts par le Gvt wallon pour augmenter le nombre de places disponibles des dispositifs de maintien.

5. PREPENSION

Les 3 CCT existantes vont être reconduites pour 2 ans sans y apporter aucun autre changement. Ces CCT devront être signées le 13 septembre prochain.

6. PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL D'INCLUSION SOCIALE N°3

200 emplois seront subsidiés par le Gouvernement wallon dans les ETA en 2007, 2008 et 2009. Les 200 emplois restants, pour atteindre la capacité d'engagement à court terme de 400 emplois des ETA, seront mis à charge du budget de l'AWIPH.

Pour les 200 emplois financés par le Gvt Wallon, le secteur s'orienterait vers 3 pistes d'emplois :

- soit 200 nouveaux emplois
- soit pour les ETA en expansion d'emplois , la subvention des emplois en dépassement de quotas
- soit pour les ETA demandeuses de maintien des emplois dans le cadre du dispositif de maintien et dans le cadre de la section d'accueil et de formation.

Avec ces 3 pistes possibles, l'idée est de pouvoir affecter également des moyens pour le maintien des personnes les plus handicapées et de pouvoir également soutenir les ETA qui sont en expansion d'emplois sur fonds propres (rappel de la bipolarité « maintien/expansion » voulue dans notre réflexion sur le secteur)

7. DISPOSITIF DE MAINTIEN

L'enquête menée démontre bien que la demande des employeurs est bien réelle pour un bon nombre de personnes handicapées qui aujourd'hui ne peuvent pas intégrer un dispositif de maintien mais au-delà de ces constats, on s'aperçoit principalement que le problème du vieillissement des personnes handicapées est très variable d'une personne à l'autre et qu'il restera donc toujours difficile de déterminer des critères qui puissent prendre en compte toutes les situations.

Malheureusement, les résultats de l'enquête n'ont pas pu déterminer combien de personnes n'auraient plus eu leur place en ETA si elles n'étaient pas passées par le dispositif de maintien.
Mais on note, derrière l'encadrement de ces personnes, l'importance accordée au projet d'accompagnement de ces personnes.

On retient comme revendication, dans un premier temps, une demande quantitative, à savoir, obtenir un quota plus élevé pour le dispositif de maintien.

Dans un second temps, les aspects qualitatifs devront être soulevés.

8. CAP 48

12 ETA participent à la journée portes ouvertes du 23 septembre 06. L'EWETA sera accueillie cette année par l'ETA le Village Liégeois à Liège.

9. SALON DE L' ECONOMIE SOCIALE

L'EWETA y participe pour la 3ème fois cette année, il se déroule à Charleroi, le 16 septembre 06

10. SAW

SAW fête son 25 ème anniversaire le 8 septembre à Expo Namur. Des invitations sont distribuées aux administrateurs présents.

11. MARIBEL SOCIAL

Le Fonds Maribel social a demandé une entrevue avec l'APEF (Fonds capitalisant l'ensemble des secteurs Non Marchand en matière de Maribel social) afin de voir les possibilités de concertation entre les 2 fonds car la spécificité de notre secteur n'est pas suffisamment prise en compte dans les négociations avec les Ministres de tutelle.

Le Fonds Maribel social a l'intention d'organiser une séance d'information technique pour les ETA.

Le Fonds Maribel social envisage de réviser ses règles de subventionnement en vue d'augmenter le montant forfaitaire des réductions octroyées.

Des propositions concrètes en la matière seront présentées lors de la prochaine Assemblée générale extraordinaire.

12. PROCHAINE AG EXTRAORDINAIRE :

L'EWETA convoquera une Assemblée Générale extraordinaire dans le courant du mois de septembre afin de prendre position sur les dossiers actuels et urgents comme l'harmonisation des barèmes du personnel d'encadrement, les accords du non marchand à partir de 2007, les nouvelles règles pour les emplois Maribel social et la régularisation du mandat de président de l'EWETA.

Fait à Couillet, le 14 septembre 2006,
G. NISSET, Président a.i.
P. DE GROOTE, Secrétaire
S. ANGELOZZI, Secrétaire permanente

[retour au sommaire des PV](#)